

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JANVIER 2013**

Délibération
n° 2013.01. 14.B

Immeuble sis route de
Vars à GOND-
PONTOUVRE :
exonération du
paiement des loyers
pour l'association
ENFIN et résiliation
du bail commercial

LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE TREIZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 janvier 2013**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2013**DELIBERATION
N° 2013.01. 14.B**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****IMMEUBLE SIS ROUTE DE VARS A GOND-PONTOUVRE : EXONERATION DU PAIEMENT DES LOYERS POUR L'ASSOCIATION ENFIN ET RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL**

L'association « ENFIN » occupe, dans le cadre de ses activités, des locaux appartenant au GrandAngoulême moyennant l'acquittement de loyers.

Ainsi, elle dispose de 300 m² de locaux situé 115 route de Vars sur la commune de Gond-Pontouvre en application d'un bail commercial du 1^{er} janvier 1994. En contrepartie, elle doit s'acquitter du paiement d'un loyer annuel de 6 131,04 € HT.

Devenue « ENFIN Croix Rouge Insertion », l'association a décidé de rapprocher ses bureaux des chantiers d'insertion dans un souci de meilleure efficacité et d'économies d'échelle. L'association a commencé à déménager sur le site du Petit Montbron aux Eaux Claires, à partir du 1^{er} septembre 2012.

L'opération s'est déroulée en plusieurs étapes puisque des investissements s'imposaient comme la création de locaux d'accueil, de bureaux et de sanitaires. Finalement, l'association a quitté définitivement les locaux de la route de Vars à la fin de l'année 2012.

A ce titre, l'association sollicite du GrandAngoulême une remise gracieuse de tout ou partie des charges locatives correspondant à cette période transitoire, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, permettant de compenser une partie des frais d'installation aux Eaux Claires.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'exonération pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, du paiement des loyers dus par l'association « ENFIN Croix Rouge Insertion » pour l'occupation des locaux 115 route de Vars à Gond-Pontouvre, pour un montant total de 2 043,68 € HT, soit 2 444,24 € TTC, ainsi que des taxes foncières et du montant de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères de 175,12 €.

DE RESILIER, d'un commun accord entre les parties, le bail commercial du 1^{er} janvier 1994 pour l'occupation des locaux 115 route de Vars à Gond-Pontouvre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :**28 janvier 2013****Affiché le :****28 janvier 2013**